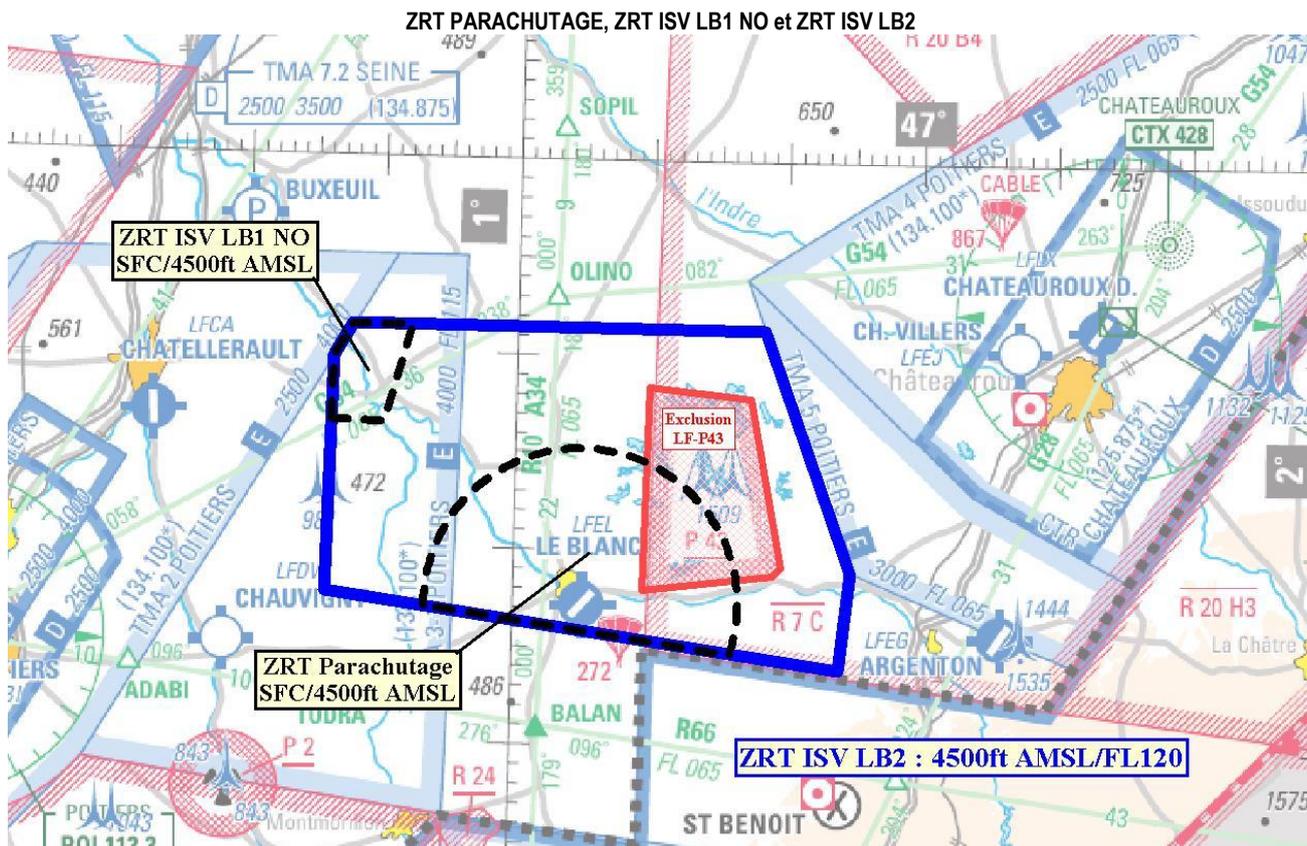


Objet : Création de trois zones réglementées temporaires (ZRT) dans le cadre d'activités d'infiltration sous voile dans la région de Le Blanc (36).

En vigueur : Du 03 au 06 mars 2025

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Le Blanc LFEL



ACTIVITÉ

Recyclage de chuteurs opérationnels du MININT et MINARM nécessitant des largages pour exercices d'infiltration sous voile (ISV).

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Zones activables avec un préavis de 30 minutes :

- Du 03 au 06 mars : 0600-2000

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :
Poitiers INFO : 124.000 MHz
Limoges INFO : 124.050 MHz
Bordeaux CTL : 127.675 MHz
RAKI (Centre de Détection et de Contrôle de Cinq-Mars-la-Pile) : 143.550 MHz / 317.500 MHz

ORGANISME GESTIONNAIRE

RAKI (CDC Cinq Mars La Pile) ou CDC de remplacement

STATUT

ZRT qui se substituent aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG IFR/CAM : contournement obligatoire.

CAG VFR : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs basés sur l'aérodrome de Le Blanc et les aéronefs utilisateurs de l'hélistation du centre hospitalier de Le Blanc, après obtention, sur la fréquence 123.355 MHz, de l'accord du directeur d'activité MININT/MINARM qui en informera le CDC;
- les aéronefs assurant des missions de sécurité publique, d'assistance ou de sauvetage lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions, après autorisation du directeur d'activité MININT/MINARM, sur la fréquence 123.355 MHz qui en informera le CDC.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

| ZRT Parachutage | ZRT ISV LB1 NO | ZRT ISV LB2 |
|---|--|--|
| <p>Limites latérales 46°36'56" N - 000°53'33" E arc horaire de 8 NM de rayon centré sur 46°37'12" N - 001°05'09" E 46°34'46" N - 001°16'12" E 46°36'56" N - 000°53'33" E À l'exclusion de la partie interférente avec la zone LF-P 43 et de la ZIT Le Blanc (publiée par le SUP AIP 225/24)</p> <p>Limites verticales SFC / 4500 ft AMSL</p> | <p>Limites latérales 46°46'24" N - 000°46'21" E 46°46'21" N - 000°50'14" E 46°51'21" N - 000°52'12" E 46°51'21" N - 000°47'50" E 46°49'42" N - 000°46'25" E 46°46'24" N - 000°46'21" E</p> <p>Limites verticales SFC / 4500 ft AMSL</p> | <p>Limites latérales 46°51'21" N - 000°47'50" E 46°51'20" N - 001°18'25" E 46°39'00" N - 001°25'00" E 46°34'00" N - 001°24'13" E 46°37'37" N - 000°46'11" E 46°49'42" N - 000°46'25" E 46°51'21" N - 000°47'50" E</p> <p>Limites verticales 4500 ft AMSL / FL120</p> |

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Lorsque la ZRT Parachutage est active,

- les activités suivantes restent utilisables en coordination avec le MININT/MINARM (*qui en informera le CDC Cinq Mars La Pile*) :

- ◆ AEM N°8317 Le Blanc AD, AEM N°8467 Tournon Saint Martin lorsque la ZRT Parachutage est active,
- ◆ Treuillages N°966-1 Le Blanc AD 1 et N°966-2 Le Blanc AD 2,
- ◆ Voltige planeurs N°6449 Le Blanc,
- ◆ Parachutage N°272 Le Blanc AD.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

◆ Activation prévisionnelle de 16 créneaux de 30 minutes par jour.

◆ Prévision d'activité disponible la veille à compter de 19h00 auprès du responsable d'activité largage.

ORGANISME A CONTACTER

Avant l'activité :

◆ Cellule parachutisme du MININT/MINARM (Téléphone : 06 84 83 85 84 / 06 24 92 78 85).

Pendant l'activité :

◆ Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq mars la Pile - Téléphone : 02 45 34 15 67.